

DECRET N° 2016- 331 DU 03 JUIN 2016
portant nomination de **Monsieur Cyrille**
GOUGBEDJI en qualité de deuxième Secrétaire
Général Adjoint du Gouvernement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
Sur proposition du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République,
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} juin 2016,

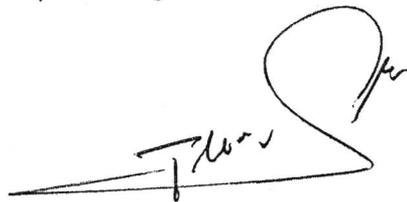
DECRETE :

Article 1^{er} : **Monsieur Cyrille GOUGBEDJI** est nommé deuxième Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

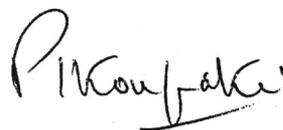
Fait à Cotonou, le 03 juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Romuald Wadagni', with a large, stylized initial 'R' at the top.

Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 HAAC 2; HCJ 02 MEF 02 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 INTERSSE 1 JORB 1.